

Un policier sur la sellette au TGI Paris.  
Enfin, le procès des basses œuvres de la police ?

L'ASSEMBLEE DES BLESSES NE DESARME PAS !

IanB de « Désarmons-les », est tabassé le 8 novembre 2014 par 5 policiers du renseignement.

Un des policiers répondra de ses actes le 18 avril prochain.

L'Assemblée des Blessés appelle à soutenir IanB et à dénoncer la loi anti-manifestants.

JEUDI 18 AVRIL 2019  
13h30 TGI DE PARIS 17EME (Porte de Clichy)  
Chambre 10/2

Jeudi 18 avril, c'est un policier qui est jugé mais nous dénoncerons aussi des pratiques dangereuses pour nos libertés !

Ce procès permettra :

- - D'écouter les juges nous expliquer appliquer la loi alors que les syndicats policiers visitent fréquemment les législateurs (et les plateaux TV), pour légaliser leur impunité et promouvoir les armes de guerre dénoncées justement par Désarmons-les depuis 2012.
- - De démontrer la facilité de créer un dossier chargé des « notes blanches », déclarations imaginaires et anonymes, outils offerts à discrétion aux policiers pour appliquer la loi anti-manifestants, ce package anti-démocratique dénoncé par l'AdB depuis la commission d'enquête sur le maintien de l'ordre suite à la mort de Rémi Fraisse.
- De comprendre enfin pourquoi IanB a été inquiété le 24 mars dernier à sa descente du train, revenant d'une conférence sur les armes de la police.

Avec l'Assemblée des Blessés, IanB participe activement au recensement des Blessés et à leurs rencontres.

Message de IanB :

"le 8 novembre 2014, militant contre les violences d'état, je me fais tabasser par une unité des brigades d'information de la voie publique (bivp), service de renseignements de la préfecture de police de paris, en marge d'une manifestation suite à la mort de Rémi Fraisse. Si mes blessures ont été peu importantes, les suites de cette agression et de la plainte qui a suivi impactent néanmoins aujourd'hui encore ma vie, et je ne cesse de subir depuis l'acharnement des services de police, notamment des renseignements, qui alimentent le fichier des personnes recherchées (FPR) de "notes blanches" fantasques légitimant arrestations et poursuites judiciaires. S'il est difficile d'établir formellement le lien entre l'agression du 8 novembre 2014 et les intimidations subies depuis, suffisamment d'éléments attestent que la police fait absolument ce qu'elle veut et jouit d'une impunité sans limite.

Ce 18 avril 2019, le policier incrimine et ses soutiens ne doivent pas pouvoir jouir d'un sentiment de puissance et d'impunité. Soyons plus nombreux qu'eux, la solidarité est notre arme.

Merci d'avance."  
[ianb@riseup.net](mailto:ianb@riseup.net)

